

Covid 19

Pour des raisons d'efficacité et de sécurité, **l'accès et la sortie du dojo se font par deux portes distinctes** : l'entrée par la porte principale habituelle, la sortie, par la porte secondaire du dojo, à côté du vestiaire « danse ».

Chacun des participants s'engage à respecter les règles sanitaires (protocoles ville et fédéral) :

Port du masque obligatoire dans les zones de circulation de l'équipement.

Lavage des mains obligatoire dès l'entrée dans l'équipement (mise à disposition de gel hydro alcoolique).

Accès aux vestiaires est réglementé (port du masque obligatoire + distanciation physique + nombre maximum de 6 personnes par vestiaire).

Acceptation obligatoire du règlement COVID 19 de l'association par l'adhérent.

Effectif maximal dans les salles : 1 personne pour 4m².

Suivi du sens de circulation obligatoire dans l'équipement.

Respect de la distanciation physique obligatoire sauf lorsque la nature même de l'activité ne la permet pas.

Application des gestes barrières.

Suppression des zones d'attente ou de convivialité (ou réduction au nécessaire).

Toute personne présentant des symptômes du COVID 19 ne pourra accéder dans l'équipement.

L'encadrement et les élèves veillent, avant d'entrer dans les locaux, à s'être douchés, cheveux lavés, ongles coupés et porter un judogi propre.

Un questionnaire avec certificat sur l'honneur de non-contagiosité et de respect dans sa vie privée des gestes barrières est à renseigner à l'inscription au club.

L'encadrement reste masqué en permanence. Pour les inscriptions, les accompagnants sont masqués et respectent la distanciation.

Les pratiquants arrivent masqués et ne retirent leur masque qu'en montant sur le tapis en le glissant dans leurs affaires personnelles.

Ils déposent leur sac dans un endroit prévu à cet effet proche du tapis. Pas d'échanges de matériel ou de vêtements.

Le sac contient une gourde individuelle, un gel hydro-alcoolique, des mouchoirs et un sachet pour le masque.

L'encadrement s'assure individuellement que les règles sanitaires sont connues dès l'inscription puis à chaque changement de règles.

Gestes barrières Covid-19 : tousser dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se saluer sans se toucher ni s'embrasser.

Un registre des présences au dojo est tenu (dirigeants et accompagnants compris pour assurer un suivi des éventuels foyers de contamination).

A Thonon les bains, le 18.09.2020,

Le président.